



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

Convocation du 26 mars 2024
Ouverture de la séance à 20h15

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Absent(s):

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

I. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Délibération n°2024-16

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur PRIN, responsable du Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

II. Présentation et vote du Compte Administratif 2023 – Délibération n°2024-17

Le Maire présente le Budget Primitif 2023, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2023 pour le budget principal.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1er adjoint, est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 1 abstention VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2023 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu	498 640,00
	Réalisé	242 869,37
	Restes à réaliser	45 311,47

Recettes	Prévu	498 640,00
	Réalisé	459 100,07
	Restes à réaliser	5 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	594 193,00
	Réalisé	609 132,27

Recettes	Prévu	802 729,00
	Réalisé	1 048 611,73

Résultat de clôture

Investissement :	216 230,70
Fonctionnement :	439 479,46
Résultat global	655 710,16

III. Affectation du résultat – Délibération n°2024-18

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement	137 975,02
- un excédent reporté de :	301 504,44
Soit un excédent de fonctionnement	439 479,46
- un excédent d'investissement	216 230,70
- un déficit des restes à réaliser	40 311,47
Soit un excédent de financement de :	175 919,23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023	439 479,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	439 479,46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	216 230,70

IV. Vote du taux des taxes – délibération n°2024-19

M. le Maire présente l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale qui fait apparaître pour la commune le produit attendu des taxes pour 2024 à taux constant d'un montant de 425 520 € réparties comme suit :

+	Foncier bâti :	415 429 €
+	Foncier non bâti :	8 799 €
+	Taxe d'habitation :	1 292 €

Le montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale est amputé de 74 286 € correspondant à la contribution de la commune par application d'un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques pour neutraliser les écarts et équilibrer les compensations du transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le montant réellement perçu par la commune est donc de **351 234 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

+ **DÉCIDE** de maintenir les taux comme suit pour l'année 2024 sans appliquer d'augmentation : |

- Foncier bâti : 47,57 %
- Foncier non bâti : 40,18 %
- Taxe d'habitation : 11,54 %

V. Vote du Budget Primitif 2024 – délibération n°2024-20

M. le Maire présente le budget primitif 2024 tel que travaillé au cours de deux réunions de travail avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2024 comme suit :

Investissement

Dépenses : 387 950,23

Recettes : 428 261,70

Fonctionnement

Dépenses : 801 369,00

Recettes : 931 101,46

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 433 261,70 (dont 45 311,47 de RAR)

Recettes : 433 261,70 (dont 5 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 801 369,00

Recettes : 931 101,46

VI. Convention d'hébergement pour le déploiement du dispositif de télérelevé du service public de distribution de l'eau potable - – délibération n°2024-21

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'Eau Potable entre Veolia et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges intègre la prestation du télérelevé des compteurs d'eau potable (relevé à distance des compteurs d'eau).

Birdz, filiale du groupe Veolia, est chargée du déploiement du réseau radio pour assurer le bon fonctionnement du système du télérelevé. Le fonctionnement du télérelevé nécessite d'installer un réseau radio constitué de transmetteurs (répéteurs) et de récepteurs (passerelles).

Les répéteurs sont souvent installés sur des candélabres et des feux de circulation.

Les passerelles sont généralement positionnées sur des points hauts comme les réservoirs d'eau potable et les toits des bâtiments communaux.

L'installation de ces équipements nécessite la mise en place de conventions d'hébergement.

Birdz nous a transmis un projet de conventions d'hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions :

 **APPROUVE** la signature de la convention entre la commune et Birdz

VII. Compte rendu des réunions

 **InterCLE Vouge / Ouche – 4 avril 2024 – Eric SENET**

M. Eric SENET a assisté à une réunion la réunion de lancement de la rédaction d'un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de la nappe de Dijon Sud dans les projets d'aménagement le jeudi 4 avril 2024 à la mairie de Saulon-la-Rue. Il attend le compte rendu de cette réunion.

 **Commission périscolaire petite enfance – Pascale REMONDINI**

Pascale REMONDINI fait état du compte rendu de la commission et de la présentation du budget du service. La compétence enfance est financée à 50,14 % par les familles, 7,42 % par la CAF et la MSA et 42,44 % par la communauté de communes (soit un coût pour la collectivité de 2 878 132 €).

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire bénéficie à 4 enfants à Saulon-la-Rue.

Les équipes d'animations extrascolaire ont prévus des soirées veillées et mini-camps pour les accueils pendant les vacances scolaires.

 **PLU / SCOT– 8 mars 2024 - Comité PLU**

Le vendredi 08 mars s'est tenue une réunion entre la Mairie, le bureau d'études, la DDT, le SCOT et la Chambre d'Agriculture afin de présenter le projet de PLU revu pour concilier la dernière répartition SCOT des logements pour le secteur et les projets pour la commune.

Le comité PLU projette de sortir des zones constructibles des parcelles de jardin en cœur de village jusqu'à l'horizon 2040 afin de pouvoir réussir le projet de développement de la commune.

Réunions des commissions à venir

- Commission espace de loisirs : 30 avril à 18h30
- Commission espaces verts : 02 mai à 19h

VIII. Questions et informations diverses

Pignon rue Haute

Le rapport de la société Bourgogne Structures a été adressé à plusieurs maçons pour la réfection du pignon. Un premier devis d'un montant de 16 827 € TTC a été reçu. Nous sommes dans l'attente d'un autre devis.

Achat groupé d'énergies

Les communes de Talant et de Chevigny-Saint-Sauveur ont initié un achat groupé d'énergies par le biais de l'entreprise Wikipower. La commune a souhaité participer à cet achat groupé afin de permettre aux habitants de bénéficier de prix négociés en électricité, en gaz et en pellets.

Tenue du bureau de vote

Le Conseil Municipal définit les permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 9 juin.

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13 h	13 h – 15 h 30	15 h 30 – 18 h
Pascale REMONDINI	Bernard GOUSSOT	Frédéric LAUTERBORN	Eric SENET
Alexandre DENISOT	Eric DESQUIREZ ►◀	◀► Philippe RUPIN	Claire DE COCK
Séverine BOEUF			Lionel LEPREUX

Les créneaux manquants seront complétés par des électeurs volontaires.

Comptoir de campagne

Le jugement du tribunal a placé la société comptoir de campagne en liquidation judiciaire. Un autre porteur de projets sera recherché pour les locaux commerciaux qui seront construits sur la commune.

ADMR

L'Assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 25 mai 2024. Aucun représentant de la commune ne pourra y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.